

COMMISSION ETHIQUE ET GESTION DES CONFLITS Consultation par mail du vendredi 9 décembre 2022

Ont participé Sylvie LEFEBVRE, Nicole LHEUREUX, Rémi LEROY, Alex MARTEDDU, Patrick BAILLEUL, Patrick QUENIART, Aurélie CRETON, Dominique HARY, Franck PORET, Jean-Claude DAGBERT

RAPPEL : La commission Ethique et Gestion des conflits a un rôle consultatif et émet seulement un avis qui sera transmis aux commissions du district qui statueront sur le dossier évoqué.

Les membres de la commission ayant une appartenance avec l'un des clubs cités dans le PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux avis prononcés par celle-ci.

Elle rappelle également que toute absence non justifiée à une convocation devant une commission du district entraîne à la fois une sanction financière mentionnée dans le barème financier (42 €) et une sanction disciplinaire (deux matches de suspension).

DOSSIER : Courrier du club de Lottinghem à la suite de dégradations commises lors de la rencontre seniors D7 Groupe E Lottinghem / Vieil-Moutier du 6 novembre 2022.

En ce qui concerne les dégâts, le district ne peut que conseiller le dépôt d'une plainte afin d'obtenir une éventuelle réparation du préjudice.

Madame la présidente de la commission, pour traiter ce dossier, a pris contact avec les deux clubs.

Elle a d'abord appelé Monsieur Didier GAMBART, président de Lottinghem, qui n'était pas au match et lui a conseillé d'appeler Monsieur Jean-François ROCHE. Celui-ci a expliqué qu'il y avait un passif avec le club de Vieil-Moutier dont il est l'ancien président.

Sur ce match du 6 novembre, un arbitre officiel avait été demandé par le club de Vieil-Moutier ; ce qui était une bonne initiative. Ce match a vu la victoire de Vieil-Moutier 1-0.

Il n'y a pas eu de souci particulier lors de la rencontre ; d'où l'incompréhension du geste du joueur de Vieil-Moutier.

Elle a ensuite appelé Monsieur Rodolphe BACQUET, président de Vieil-Moutier, qui ne semblait pas au courant de la dégradation. Pourtant, il a tout de suite mis en doute que celle-ci était l'œuvre d'un de ses joueurs. Elle a indiqué que, par souci d'apaisement, aucun dépôt de plainte n'avait été déposé par le club ou par la mairie de Lottinghem, propriétaire du bâtiment.

En conséquence, la commission invite les deux présidents à prendre les responsabilités qui sont les leurs en invitant leurs joueurs respectifs à se calmer lors des prochaines rencontres afin d'éviter de nouveaux gestes ou propos que tous pourraient regretter.

Pour le match retour, la commission invite les deux clubs à faire une demande au district afin que soit désigné un arbitre officiel, voire un délégué si besoin.

Prochaine réunion sur convocation.

La Présidente : Sylvie LEFEBVRE.

Le secrétaire : Jean-Claude DAGBERT.